



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 69855

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prise en compte des congés sans solde utilisés par les mères de famille pour élever leurs enfants nés après 1972, dans le calcul des retraites. Cette mesure appliquée par les caisses de retraite de la sécurité sociale est discriminatoire envers les mères qui ont arrêté leur activité professionnelle pour élever leurs enfants nés avant 1972, et qui ne bénéficient pas du même avantage. Il la remercie de lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69855

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6879